



**Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2015-421  
Révision du cadre politique relatif à la programmation télévisuelle locale  
et communautaire**

**Présentation de la Fédération des communautés francophones et  
acadienne du Canada**

**28 janvier 2016**

***Seule la version prononcée fait foi***

Monsieur le président, messieurs et mesdames du Conseil,

Je vous remercie d'avoir invité la FCFA à comparaître devant vous aujourd'hui. Je m'appelle Sylviane Lanthier, je suis la présidente de la Fédération, et je suis accompagnée aujourd'hui de notre directeur des communications, Serge Quinty.

Nos remarques aujourd'hui s'arriment aux sujets proposés dans le document de travail publié par le Conseil le 12 janvier dernier. Nous aborderons plus spécifiquement deux des enjeux soulevés au paragraphe 22, soit l'établissement d'une définition claire et précise pour la programmation locale, et des mesures pour assurer un niveau continu et approprié de programmation locale et de reflet local. Nous terminerons avec quelques réflexions sur la première des deux initiatives présentées par le CRTC, la mise sur pied d'un fonds pour financer les nouvelles locales.

Mais permettez-moi d'abord un bref retour sur les réalités assez uniques des communautés francophones en situation minoritaire en matière de programmation télévisuelle locale. Parlons d'abord des diffuseurs. Outre deux stations membres du Groupe Télé Inter-Rives, qui desservent également le Nouveau-Brunswick, le secteur privé est, à toute fin pratique, absent de nos communautés. Et à part les stations opérées par Rogers au Nouveau-Brunswick et à Ottawa, la télévision communautaire de langue française est un phénomène presque inexistant à l'extérieur du Québec.

Cela signifie que pour les francophones de sept provinces et d'un territoire, et pour les Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes qui habitent ailleurs qu'à Ottawa, Radio-Canada est la seule source de programmation locale en français à la télévision. Cela représente, grosso modo, près de 60 % de la population ayant le français comme première langue officielle à l'extérieur du Québec. Je signale au passage que les francophones des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut n'ont, quant à eux, aucune programmation télévisuelle locale, et celle à laquelle ont accès les Franco-Yukonnais est produite à partir de Vancouver. Et si Terre-Neuve reçoit le signal de Moncton, les francophones du Labrador écoutent quant à eux les nouvelles de Montréal.

Dans le cas de Radio-Canada, je dis donc programmation locale avec un bémol. Comme nous l'avons expliqué dans notre mémoire, cette notion prend tout un autre sens dans nos communautés. Dans l'Ouest canadien, la société d'État opère une station par province et en Acadie, la station CBAFT, établie à Moncton, couvre les quatre provinces de l'Atlantique. Il reste que pour un Fransaskois de Prince Albert, les nouvelles présentées au Téléjournal produit à Regina sont sans conteste celles qui reflètent le mieux ses besoins et intérêts propres.

Pour cette raison, la FCFA présente aujourd'hui une proposition de définition de programmation locale, et de nouvelles locales, qui tient compte de cette réalité spécifique à nos communautés. Cette définition se lit comme suit :

*La programmation produite pour fins de diffusion par des stations locales et, dans le cas des CLOSM, par les stations provinciales/régionales opérées par la Société Radio-Canada à l'extérieur du Québec, et qui reflète les besoins, les réalités et les intérêts propres à l'auditoire desservi par la station, tout en s'adressant spécifiquement à celui-ci.*

L'inclusion des stations régionales du diffuseur public dans cette définition a son importance, surtout dans l'optique où le CRTC conviendrait, comme nous le souhaitons, de la pertinence de créer un nouveau fonds d'appui à la programmation locale.

Du point de vue de ce que les francophones vivant en situation minoritaire voient ou ne voient plus à l'écran, le besoin est certainement là. Des années de compressions ont réduit de façon majeure la capacité des stations régionales de Radio-Canada de faire leur travail. La production d'émissions hors-nouvelles, reprise avec le Fonds d'amélioration de la programmation locale, a été à nouveau presque totalement abandonnée. Les journalistes sortent beaucoup moins des grands centres pour couvrir ce qui se passe dans les communautés plus éloignées. À cause des réductions de personnel, il y a moins de gens pour raconter nos histoires, nos réalités.

Certains sont d'avis que Radio-Canada ne devrait pas avoir accès à un nouveau fonds d'appui à la programmation locale, entre autres parce que le nouveau gouvernement libéral s'est engagé à un rétablissement des crédits parlementaires amputés du budget du diffuseur public en 2012. Avec respect, la FCFA ne partage pas cette opinion.

D'une part, il n'est nullement acquis que cette augmentation se traduirait par un accroissement des ressources dédiées à la programmation télévisuelle locale à l'extérieur du Québec. Les représentants de Radio-Canada ont d'ailleurs clairement indiqué qu'une telle augmentation ne changerait rien à la mise en œuvre du plan stratégique 2015-2020 de la société d'État, un plan qui jusqu'à maintenant a consisté surtout en des réductions au niveau de la capacité des stations régionales.

D'autre part, le rapport Houle sur le financement de Radio-Canada, réalisé l'an dernier pour les gouvernements du Québec et de l'Ontario, montre clairement que la population francophone hors marchés métropolitains a perdu, proportionnellement, plus de ressources à cause de l'abolition du FAPL qu'à cause de la réduction des crédits parlementaires totaux. Ces crédits parlementaires appuient **l'ensemble** des opérations de la société d'État; en revanche, comme l'indique le rapport Houle, la disparition du FAPL a affecté directement la **programmation** de Radio-Canada, et encore plus précisément, la programmation locale hors marchés métropolitains du volet *télévision en direct* des activités de Radio-Canada.

En somme, à moins que le gouvernement investisse non pas seulement pour rétablir la portion des crédits parlementaires coupée en 2012, mais plutôt pour bonifier substantiellement cette enveloppe tout en imposant des conditions de rendement strictes au diffuseur public quant à l'utilisation de ces fonds, il y a de fortes chances que l'accès des francophones à une programmation locale en français digne de ce nom demeure à risque.

C'est pour cette raison que la FCFA est en faveur de la mise sur pied d'un fonds d'appui aux créateurs et aux diffuseurs de programmation locale, dont les bénéficiaires incluraient entre autres les stations traditionnelles de télévision locale et les stations régionales de Radio-Canada.

Cela m'amène à l'initiative A du document de travail, et je vous livre quelques réflexions en vrac.

La FCFA croit fermement que ce fonds ne devrait pas se limiter aux nouvelles locales. Quoique celles-ci soient très importantes, la production d'émissions d'affaires publiques, culturelles ou de variété l'est tout autant. C'est aussi là que s'exprime le reflet des réalités de la communauté,

et en milieu minoritaire, c'est aussi là que se bâtit le sentiment d'appartenance à la francophonie.

En ce qui a trait aux résultats recherchés, nous proposons au CRTC la piste de réflexion suivante. Dans son mémoire, le Conseil provincial du secteur des communications rapporte que présentement, presque aucune station locale au Québec ne produit autre chose que des nouvelles locales. Toutes les autres émissions ont été coupées. Cette réalité, nous la vivons aussi dans nos communautés.

Étant donné cet état de fait, il pourrait être intéressant d'établir une norme minimale en matière de programmation locale, non pas uniquement en termes de nombre d'heures comme c'est actuellement le cas, mais en termes de type de contenus. Le fonds pourrait viser à garantir, dans chaque collectivité bénéficiaire, un minimum vital de contenus de nouvelles et de contenus hors-nouvelles. Il ne s'agit pas pour le CRTC de s'ingérer dans la programmation des télédiffuseurs, mais bien d'encourager la production et la diffusion de types de contenus qui, autrement, ne seraient pas présentés.

En ce qui a trait au financement d'un tel fonds, le propos de la FCFA n'est pas aujourd'hui de faire des recommandations spécifiques. Nous sommes conscients que l'enjeu de la programmation locale en français à l'intention de nos communautés s'inscrit dans la crise, plus large et très grave, de la télévision locale. À la lueur de l'ensemble de la preuve, le Conseil voudra sans doute identifier une solution plus globale, tout en y incluant, en conformité avec ses obligations en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, une lentille francophone s'adressant aux besoins et réalités que nous avons décrits dans cette présentation.

En terminant, qu'on ne se méprenne pas. Notre message n'est pas un plaidoyer pour Radio-Canada. Ce que nous défendons, c'est les centaines de milliers de francophones qui veulent voir et reconnaître leurs réalités à la télévision, peu importe la plateforme sur laquelle ils la regardent.

Je vous remercie de votre attention et nous sommes prêts à répondre à vos questions.